ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

TROIS CENT CINQUANTE OUVRIERS EN CHOMAGE

Hier, vers midi, le balancier de la machine du tissage Huet-Mac-Avoy et Cie, rue Bernard, s'est brisé.

Du fait de cet accident, 350 ouvriers sont condamnés à un chômage forcé de huit jours.

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Un arrêté ministériel du 28 février dernier a régularisé la nomination de M. Edouard Roussel en qualité d'administrateur provisoire de cet établissement.

UN INCIDENT D'ATELIER. — Aucun changement n'est survenu à la grève des rentreurs de la Société anonyme de la rue du Curoir.

Les patrons ne consentent à aucune concession ; bien plus ils ont signé les livrets des 18 ouvriers que ceux-ci n'ont pas voulu reprendre.

Ils se considèrent toujours comme faisant partie de l'établissement, et sont bien décidés à ne pas faiblir dans leurs revendications.

VIOLENCES ET OUTRAGES A LA PUDEUR. — Jules Lys, 36 ans, camionneur, demeurant rue Marc-Seguin, 18, poursuivi pour outrage public à la pudeur et violences, a été arrêté hier et sera conduit à Lille ce matin à la disposition de M. le procureur de la République.

VOL DE LAINE. — Mardi soir, une botte de laine bonneterie, pesant 5 kilos, couleur cachou, en huit fils, a été dérobée sur le camion de M. Lesur, retordeur, rue Watt.

Ce vol s'est produit pendant le trajet de la rue Watt à la rue de la Redoute.

Une enquête a été ouverte au commissariat du 3e arrondissement.

VOL DE TUYAUX. — Huit mètres de tuyaux de zinc ont été enlevés de la façade du cabaret tenu par M. Leuntjens, à l'angle de la rue des Halles et du boulevard Gambetta, dans la nuit du 2 au 3 courant.

Le vol a une valeur de 30 francs ; les auteurs en sont inconnus. Plainte a été déposée au 3e arrondissement.

IVRESSE ET BRIS DE CLOTURE. — Pierre Lejeune, âgé de 32 ans, fileur, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation, mardi soir, sous l'inculpation d'ivresse et de bris de clôture, à l'estaminet tenu par Flore Plomb, rue d'Alma, 245.

VOL AVEC EFFRACTION. — Dans le courant de la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le domicile de M. Victor Lenoir, contremaître, demeurant rue Rubens, 54.

Ils ont dérobé une somme de 400 francs en billets de banque, divers vêtements et onze bouteilles de vin.

M. Lenoir n'était pas chez lui, car il travaille pendant la nuit à la filature Masurel, boulevard de Fourmies.

La police a ouvert une enquête.

COUPS ET VIOLATION DE DOMICILE. — Hier matin, vers cinq heures, les agents Chantraine, Willaumez, Deschildre et Averbeke ont arrêté, rue Bayard, 38, le nommé Louis Vanderauwera, 22 ans, journalier, inculpé de coups et blessures volontaires et de violation de domicile, chez M. Vervack, jardinier, quai de Marseille.

Ils ont été mis à la disposition de M. le commissaire de police du 4e arrondissement.

TRAMWAY ET VOITURE. — Mardi soir, vers sept heures, le tramway électrique a tamponné, rue du Grand-Chemin, près de la rue de l'Epeule, le voiture de messageries de M. Delespierre-Leman, conduite par Auguste Maes, domestique.

Une vitre du tramway a été brisée ; aucun accident de personne n'est heureusement à signaler.

FILET PERDU. — Charles Briche, demeurant rue des Filatures, cour Tonneau, 7, a trouvé mardi, rue de la Tuilerie, un filet contenant une carte de secours, qu'on peut réclamer à son domicile.

CHAMBRE DE COMMERCE. — Dans sa séance de lundi après-midi, les membres de la Chambre de commerce ont levé leur bureau en raison du décès de M. Julien Lagache. En voici la composition : Président, M. Georges Motte ; vice-président, M. Fl. Carissimo ; secrétaire, M. François Roussel ; trésorier, M. Florin Chopart.

L'AFFAIRE DES FAUX-MONNAYEURS. — M. Davaine, juge d'instruction, a terminé de classer le dossier de Louis Desmettre, coupable d'émission de fausse monnaie à Roubaix.

On se souvient que Desmettre avait mis en circulation des pièces de 2 francs à l'effigie de la Semeuse, millésime 1899.

Desmettre est renvoyé devant les assises.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Lis-Derville et fils, rue d'Alma, Constant Lepoutère, 26 ans, ouvrier, demeurant 25, rue de la Perche, a été blessé au pied droit.

Le docteur Derville a prescrit un repos de 12 jours.

— Chez M. Auguste Lepoutre, filateur, Clovis Bonnet, 62 ans, fileur, demeurant boulevard Gambetta, s'est fracturé le bras gauche en faisant une chute.

Le docteur Bernard a prescrit un repos de 30 jours.

Théâtres et Concerts

GRAND THEATRE-HIPPODROME DE ROUBAIX. — Bureaux, 8 heures. — Rideau, 8 heures et demie. — Dimanche 9 mars 1902, entrées de faveur et abonnements suspendus. — Tournée Laure Fleur, du Théâtre national de l'Odéon, avec le concours de Mlle Laure Fleur, des théâtres de l'Odéon et de la Porte-Saint-Martin : M. Dieudonné, du théâtre du Vaudeville ; M. Patris, du théâtre du Gymnase ; Mlle R. Carlix, du théâtre du Vaudeville ; Mlles Prony, Boyer, Vibert, MM. Schultz, Beaulieu, Valmont, Leroy, Perret, des principaux théâtres de Paris, une seule représentation de l'immense succès : AMANTS, pièce en 5 actes, de Maurice Donnay, l'auteur de Pension de famille. Ailleurs, Lys-Strata, l'Affranchie, la Douloureuse, Education de Prince, la Clairière, le Torrent, la Bascule, etc.

PLACES GRATUITES. — Les cartes numérotées 1001 à 1100, délivrées par la Mairie de Roubaix pour assister gratuitement à une représentation au Théâtre de Roubaix (rue Archimède) sont valables pour le jeudi 6 mars courant.

THEATRE DE ROUBAIX. — Rideau à 8 heures, spectacle offert aux dames : *La Bouquetière des Innocents*, drame en 5 actes et 11 tableaux.

Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. De même que deux dames ensemble ne paieront qu'une seule place.

A LA MENAGERIE PEZON. — Les beaux jours vont attirer beaucoup de monde aux matinées du jeudi dans le grand établissement zoologique. — Aujourd'hui à 3 heures, débuts de nouvelles scènes comiques avec les fauves intitulées « Mathurin dans une ménagerie », qui seront présentées pour la première fois aujourd'hui. Les familles ne manqueront certainement pas d'y conduire leurs enfants, car on ne s'y ennuie pas à la Ménagerie Pezon. — Débuts également de nouveaux fauves ou certainement on ne cessera d'applaudir l'intrépide dompteur Drowisky, dans ses nouvelles créations. Succès également, pour le dompteur Gérard et Mlle Héléna. Tous les soirs, séance à 8 heures et quart, avec changement entier du programme.

Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien

On nous communique, avec prière d'insérer, l'ordre du jour suivant :

Le Comité central du Parti ouvrier socialiste roubaisien, réuni le mardi 4 mars 1902 :

Considérant que dans son numéro du 16 février 1902 le journal le *Travailleur*, organe de la minorité du Conseil municipal de Roubaix, a dénoncé à la vindicte de l'administration municipale réactionnaire, le citoyen A. François, comme étant un des auteurs du manifeste du Parti ouvrier socialiste roubaisien ;

Qu'il n'appartient pas à cette minorité de prendre hypocritement, devant le Conseil municipal, la défense de ce citoyen dont elle a provoqué la révocation.

Proteste énergiquement contre l'intervention de cette minorité, tendant seulement à atténuer l'effet de l'acte de *mouchardise* commis par son organe à l'égard du citoyen François.

Envoie l'expression de son mépris, en même temps qu'aux dénonciateurs, à l'administration qui ne veut tolérer ni liberté, ni indépendance chez ses fonctionnaires ;

Et dénonce au Prolétariat roubaisien, les agissements du journal le *Travailleur* qui cherche des adversaires parmi les fervents socialistes, au lieu de les prendre là où ils sont, chez les réactionnaires.

Le Comité central du Parti ouvrier socialiste roubaisien.

ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE

Un banquet de commémoration en l'honneur des martyrs de la Commune est organisé le 18 mars 1902, chez le citoyen Henri Carrette, ancien maire de Roubaix, 104, rue de l'Alma.

Les souscriptions s'élevant à 1 fr. seront reçues à la même adresse, jusqu'au dimanche 16 mars inclus.

Les adhésions au Parti Ouvrier Socialiste Roubaisien sont reçues chez le citoyen FRANÇOIS, 78, rue du Tilleul :

Chez le citoyen Charles DECLERCQ, dit « Petit Soldat », 75, rue Voltaire ;

Chez le citoyen Jules BOUCHERIE, cabaretier à l'angle des rues du Moulin et de Ma Campagne ;

Chez le citoyen Henri CARRETTE, ancien maire de Roubaix, rue de l'Alma, 104 ;

Chez le citoyen Charles DE CŒK, cabaretier, rue Pierre-de-Roubaix ;

Chez le citoyen Désiré PENANT, trieur, cabaretier, place de la Gare, 4.

Une assemblée générale aura lieu très prochainement.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 5 mars 1902

Naissances. — Marie Dewilde, rue d'Inkerman, 69. — Marie De Wynter, rue Voltaire, cour Wille, 9. — Joséphine Van Sanfort, rue de Bouvines, cour Ferret, 19.

Décès. — Vaast Harduin, 51 ans, tisserand, rue de Lannoy, fort Despret, 40. — Anna De Waele, 80 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Louis Morel, 25 ans, coursier, rue du Parc, 11. — Rosalie Vauwelle, 88 ans, ménagère, rue Blanchemaille.

LE CHÈQUE ET LE CHIC

Je n'ai pas le chèque, et m'en vante,
Comme ces gens du Panama ;
Mais j'ai le chic d'une élégante,
Car le Oongo me parfuma.

Louise Barthon, au savonnier Victor Vaissier.

TOURCOING

LA GREVE DE LA FILATURE VANDENBERGHE-DESURMONT. — Nous avons publié lundi l'ultimatum posé par Mme Vandenberge à son personnel en grève.

Résumons-le en deux mots : si les fileurs ne reprenaient pas mercredi le travail, le même jour les salles de la filature seraient fermées.

Cet acte révoltant du despotisme patronal n'a pas eu l'effet qu'il méritait, car, hier, trois fileurs et 5 bâcleurs ont regagné le travail.

Cette défection a provoqué une certaine effervescence parmi les grévistes qui se sont, hier à midi, rendus aux abords de la filature, pour conspuer leurs camarades qu'ils espéraient rencontrer.

Ils ont éprouvé une déception, car les trois fileurs ont dîné à l'atelier, qui sait peut-être même à la table de Mme Vandenberghe.

Les grévistes se sont alors dirigé au domicile de leurs camarades et ont paisiblement manifesté. Sur ce la police est intervenue, et a dissipé les manifestants.

Les trois fileurs ont quitté l'atelier à six heures du soir.

Leur sortie n'a donné lieu à aucun incident.

La défection de quelques non syndiqués a fait échouer le magnifique élan de solidarité donné par les grévistes.

Nos frères cléricaux diront aujourd'hui : « La grève est terminée ».

SINGULIER PROCES. — Nous avons signalé hier la descente du Parquet, venu dans notre ville pour enquêter sur une affaire peu banale : une loterie soi-disant délictueuse.

Il s'agissait d'une tombola organisée par l'*Union Commerciale*, société de commerçants tourquennois groupés dans le but de faire dépenser à Tourcoing l'argent qui y est gagné.

Voici en quoi se réduit cette affaire, qui ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs.

Afin d'arriver à son but l'*Union Commerciale* résolut d'organiser une tombola, à laquelle parti ciperaient tous les acheteurs.

Les commerçants faisant partie de la Société remettent donc à chaque client un bon-prime portant un numéro participant à un tirage mensuel.

Les lots sont fournis par les commerçants, qui usent une certaine somme pour mille bons-primes.

En fin de mois, la commission totalise les sommes payées pour les bons primes reçus, puis défalque les frais d'imprimés.

Cette déduction faite, on prélève 10 0/0 pour une œuvre charitable ce qui constitue, par conséquent, un but de bienfaisance pour l'entreprise.

L'intégralité du reste est alors affectée en valeurs tirées au sort.

Il y a quelques mois, le commissaire de police appela à son bureau les membres de la commission et voulut les convaincre du délit commis.

Les organisateurs ne l'entendirent pas ainsi, et après avoir pris conseil de plusieurs avocats — entre autres Mes Maillard — qu'en dites-vous, bonne *Croix*, — n'en voulurent pas démordre et persistèrent à continuer la tombola.

La loi de 1836, nous dira-t-on empêche toutes loteries non-autorisées. Mais le législateur a-t-il voulu par elle interdire les tombolas faites, dans un but de lucre, ce qui n'est pas le cas.

Se sentant fort de son droit, l'*Union Commerciale* a passé outre aux avertissements du Parquet, et c'est ce qui a motivé, la descente du juge d'instruction.

Malgré tout ce qu'on a pu dire, l'*Union Commerciale* est une société purement commerciale et elle est décidée à combattre quiconque lèserait les intérêts du petit commerçant. Elle l'a prouvé, du reste, lors de l'installation des Pompes funèbres.

Dernièrement encore, on voulut de cette société faire un instrument de propagande politique. Le président dut démissionner.

Il en sera de même chaque fois nous ont déclaré les membres de la commission de l'*Union Commerciale*.

TIRAGE D'OBLIGATIONS. — Hier, à dix heures du matin, il a été procédé publiquement, à l'Hôtel de Ville de Tourcoing, au septième tirage d'obligations de l'emprunt communal de 903,000 francs.

Les 77 numéros suivants ont été extraits de l'urne. Ils sont remboursables au 6 avril prochain :

141. — 900. — 1576. — 585. — 527. — 752. — 510. — 1386. — 963. — 1264. — 824. — 14. — 746. — 168. — 105. — 1313 — 6. — 213. — 222. — 1284. — 1644. — 1462. — 182. — 1472. — 1632. — 92. — 1119. — 1766. — 691. — 675. — 830. — 1532. — 1255. — 265. — 235. — 1130. — 577. — 37. — 1521. — 904. — 743. — 804. — 779 — 768. — 617. — 1568. — 166. — 26. — 1075. — 1349 1245. — 692. — 1776. — 29. — 1354. — 997. — 880. — 1114. — 1773. — 463. — 1061. — 10. — 636. — 893 — 607. — 699. — 1411. — 612. — 25. — 522. — 1514. — 1506. — 829. — 922. — 1395. — 1142. — 797.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

UNE TROUVAILLE. — Hier matin, M. Billot, marchand de journaux, a trouvé boulevard de la Chapelle, une rame de carton qu'il a déposée au Café Moderne, au Trocadéro, à la disposition du propriétaire.

ETAT CIVIL du 5 mars. — *Naissances.* — Léon Thérin, rue du Progrès, cour Dejonckère.

WASQUEHAL

CONSULTATIONS JUDICIAIRES GRATUITES. — L'Administration de Wasquehal a l'honneur d'informer les habitants de la commune, qu'à partir de ce jour, un service de consultations judiciaires gratuites est organisé conformément à la décision du conseil municipal en date du 27 novembre 1901.

Les habitants de Wasquehal pourront se présenter au bureau des consultations judiciaires gratuites, à la mairie de Lille, tous les samedis, de trois à cinq heures du soir, et les jeudis, de neuf à onze heures du matin, où Me Godart, avocat, leur donnera tous les renseignements qui pourront leur être nécessaires.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE. — L'administration municipale prépare en ce moment un projet d'agrandissement du cimetière.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Georges Velly, Joseph Dupont et Joseph Pecqueur, sous brigadier et préposés des douanes, ont arrêté mardi, à onze heures du soir, au « Sentier Isolé », le nommé Emile Liétard, peigneur, 37 ans, demeurant rue Magenta, 20, à Roubaix, porteur de 32 kilog. d'allumettes valant 520 francs.

ETAT CIVIL du 5 mars. — *Naissances.* — Rachel Delcour, Bas-Chemin. — Elise Watteau, St-Liévin. — Henri Vandenbulcke, rue de Leers.

Mariage. — Henri Verbruggen, 42 ans, garçon brasseur, et Silvie Depoortère, 49 ans, cabaretière.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Betremieux Aîné, le nommé Emile Vanweymelbecke, 37 ans, tisserand, demeurant à Toufflers, s'est fait une blessure au pied qui entraînera une incapacité de travail de 20 jours.

LYS

ETAT CIVIL du 5 mars. — *Décès.* — Valéry Broquelaire, 75 ans, rue Hoche.

LE NORD

LILLE

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT de la rue Rabelais A LILLE

(Nouveaux détails)

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur la tentative de meurtre qui s'est déroulée dans la nuit de dimanche à lundi, rue Rabelais, à Fives, et dont nous avons parlé.

LE MEURTRIER

Comme nous l'avons dit, Jules Debruigne est l'ancien ami de sa victime, Hortense Vanhout.

A Mons-en-Barœul on le considère comme un travailleur, et nul jusqu'à ce jour, ne se figurait, malgré qu'on lui connût un caractère emporté, qu'il pouvait aller jusqu'au meurtre.

D'autre part, la stupéfaction a été grande lorsqu'on lui apprit la nouvelle dans la rue St-Druon où habite la victime, car tout le monde savait que la rupture entre celle-ci et Debruigne remontait au moins à deux ans.

CHEZ LA VICTIME

Nous nous sommes présenté chez Mme Vanhout mère, pour lui demander quelques renseignements. La pauvre femme était allée à l'hôpital voir sa fille.

En son absence, Mme Blauwblomme, qui tient un estaminet au 51 de la rue St-Druon, dans la même maison, nous confirme que les relations entre Debruigne et Hortense Vanhout étaient rompues depuis deux ans.

Elle ajoute que samedi soir, vers dix heures et demie, Debruigne s'est présenté chez elle, et l'a prié d'appeler Hortense, qui loge avec sa famille au premier.

La débitante appela Hortense, mais ce fut la mère qui descendit et éconduisit Debruigne.

Malgré tout, ce dernier réussit à faire passer une lettre à son ex-amie, le dimanche matin, et c'est alors qu'ils décidèrent de passer la journée ensemble.

LA SOIREE DU MEURTRE

Peu de temps avant le drame, dans le dernier estaminet où se trouvaient Hortense Vanhout, Debruigne et ses trois camarades, Debruigne avait frappé Hortense, et un des jeunes gens avait dû la défendre.

Au départ, Hortense Vanhout pria les jeunes gens de ne pas la laisser partir seule avec Debruigne. Ils essayèrent alors de calmer ce dernier qui était surexcité.

Rue Rabelais, comme nous l'avons dit, Debruigne demanda à Hortense Vanhout de venir avec lui. Sur sa réponse négative, il lui déclara « qu'elle n'atteindrait pas le coin de la rue. »

Effectivement, quelques minutes après, il lui tirait les trois coups de revolver et un de ses amis qui essaya de protéger la jeune fille entendit siffler une balle à son oreille.

Nos lecteurs connaissent les autres détails de ce drame.

Alors que nous allions partir, on nous apprend que Mme Vanhout, mère, est revenue de l'hôpital.

L'ETAT DE LA VICTIME

Mme Vanhout est une brave femme d'une cinquantaine d'années qui, très aimablement, répond aux quelques questions que nous lui posons.

D'abord nous demandons des nouvelles de la blessée.

Son état est relativement satisfaisant ; mais fatale nouvelle.

On lui a coupé les cheveux pour l'opération radiographique qu'elle doit subir afin de tenter l'extraction de la balle qui est dans la tête. M. le docteur Duret l'examinera avec les rayons X aussitôt que la fièvre aura à peu près disparu ; il ne l'a pu encore.

Mme Vanhout nous confirme ce que nous ont déjà dit les voisines. Elle ajoute qu'il y a deux ans, lorsque Hortense Vanhout cessa ses relations avec Debruigne, ils furent obligés, elle et son mari, d'accompagner alternativement leur fille à son atelier, car Debruigne l'avait menacée avec une lime.

— Depuis, ajouta la pauvre femme, nous pensions que tout était terminé, quand lundi matin, à 5 heures, au moment où je me disposais à aller au commissariat expliquer que ma fille n'avait pas paru de la nuit, j'appris la fatale nouvelle.

Sur ces mots, nous prenons congé de Mme Vanhout.

C'est M. Delalé qui est chargé de cette instruction. Il interrogera la victime dès que l'état de santé de celle-ci le permettra.

Union Médico-Pharmaceutique du Nord

On nous communique l'appel suivant adressé à tous les médecins et pharmaciens de la région :

Lille, le 5 mars 1902.

Monsieur et cher confrère,

Au mois d'avril 1901 nous fondions une association qui prenait pour titre : *Union Médico-Pharmaceutique de la Région du Nord pour la défense des Droits Professionnels et de la Santé Publique.*

Attristés de voir trop souvent des malentendus se produire et se perpétuer entre deux corporations faites pour s'entendre loyalement et pour s'estimer, nous travaillions à fortifier cette estime et cette entente en donnant au corps des médecins et des pharmaciens la conscience de la valeur réelle des divers membres qui le composent.

Le but poursuivi était hautement moral.

Tout relèvement professionnel ne saurait être, en effet, que moralisateur, et, par suite profitable à la masse.

Malheureusement, la *Chancellerie* ne l'entendit pas de la sorte.

A peine étions-nous constitués qu'elle nous traquait, nous citoyens paisibles d'un pays réputé libre, et nous déférait aux tribunaux correctionnels.

Acquittement à Lille ; condamnation à Douai ; rejet du pourvoi en Cassation, telle fut notre odyssée.

Ne nous en plaignons pas trop.

Chaque poursuite nouvelle a élargi notre champ d'action et amené des sympathies.

Et de précieux encouragements nous sont venus, à mesure, de tous les points de la France.

Sommes-nous arrivés aujourd'hui au terme de notre marche ascendante ?

Devons-nous laisser se perdre en un instant le fruit de tout une année d'efforts et de sacrifices ?

Nous ne le pensons pas.

Nous demeurons convaincus que notre association ne se trouvait en opposition ni avec la lettre ni avec l'esprit des lois des 21 mars 1884 et 30 novembre 1892 dont elle se réclamait.

Mais, quels que soient nos sentiments, nous sommes forcés de nous incliner devant l'arrêt, en date du 28 février 1902, par lequel la Cour de Cassation, rejetant notre pourvoi, a prononcé sans recours la dissolution de l'*Union*, en tant du moins qu'elle se plaçait sous la protection des lois sur les *syndicats*.

Cet arrêt est uniquement basé, en effet, sur une interprétation différente de celles de la plupart des jurisconsultes autorisés, des textes de ces lois.

Mais si cet arrêt nous empêche, dorénavant, de nous abriter sous les lois de 1884 et de 1892, il ne nous interdit pas de nous couvrir d'une loi postérieurement promulguée — celle du 1er juillet 1901 sur les associations — comme nous l'a conseillé le ministre Millerand au mois de décembre, lorsqu'il nous a reçus en délégation — loi qui accorde *les mêmes droits* que ses aînées.

C'est pourquoi nous vous prions de vouloir bien assister à la réunion qui se tiendra au bar de l'Hôtel de Ville, 11, place Rihour, le mardi 11 mars, à neuf heures et demie du soir très précises et où se discutera l'ordre du jour suivant :

1° Proposition de constitution d'une *Union Médico-Pharmaceutique* sous le couvert de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations ;

2° Elaboration des statuts ;

3° Nomination d'un bureau provisoire.

Vu l'importance professionnelle et générale et le caractère hautement moralisateur d'une entente loyale entre les corporations médicale et pharmaceutique, nous espérons que vous vous ferez un devoir de répondre à notre appel.

C'est dans cette pensée que nous vous présentons l'expression de nos sentiments les plus confraternellement dévoués.

Le Comité d'organisation.

Une chute de 4 mètres

M. Snuel Jean, 52 ans, peintre, demeurant, 205, rue des Postes, était occupé, mardi, vers une heure de l'après-midi, à repeindre la façade du n° 9 de la rue des Chats-Bossus. Il était monté sur une échelle. Subitement il fit un faux mouvement et tomba d'une hauteur de 4 mètres.

Il ne s'est fait heureusement que des contusions sans gravité. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Derode, il a pu regagner son domicile.

Nos Artistes. — L'académie Julian, à Paris, vient de classer second, au concours Julian Smith, M. Alexandre Sée, ancien élève du cours de Peinture de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille. Ce succès fait d'autant plus d'honneur à M. Alexandre Sée, que le concours réunissait tous les ateliers.

Toutes nos félicitations à notre compatriote.

Université de Lille

FACULTE DES LETTRES. — Aujourd'hui jeudi, à 2 heures, cours public de Pédagogie de M. Lefèvre : « **L'Education des Jeunes Filles.** »

A cinq heures, Grand Amphithéâtre, cours public de M. Sagnac : **Histoire politique et économique de la France à la fin du règne de Louis XIV** (1683-1715).

A six heures, cours public de M. Benoit : **La peinture anglaise contemporaine** (avec projections).

***

FACULTE DES SCIENCES. — Aujourd'hui jeudi, à 5 h. 14, à l'Institut de Mathématiques, place Philippe-Le-Bon, cours public de Mécanique appliquée de M. Petok : « **Théorie du volant dans le cas des moteurs d'automobiles.** »

Concours de chauffeurs. — La Société industrielle du Nord de la France et l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur du Nord, ont désigné leurs délégués pour les représenter dans la commission du concours des chauffeurs.

Les commissaires des deux sociétés se sont réunis et ont élu : président de la commission, M. René Delesalle ; rapporteur : M. A. Obry.

La commission a arrêté diverses dispositions pour le concours de 1902.

Elle a d'avance écartée du concours certaines catégories de chauffeurs : ceux ayant déjà été classés premiers ; ceux ayant pris part à deux concours, etc.

Tout chauffeur voulant prendre part au concours devra adresser sa demande avant le mardi, 18 mars, 11-13, rue Faidherbe, à Lille.

Un règlement a été élaboré pour l'acceptation des chauffeurs désirant prendre part au concours.

Le concours commencera le jeudi, 3 avril. Voici les prix :

Premier prix : 250 francs et une médaille d'argent ; Deuxième prix : 200 francs et une médaille d'argent ; Troisième prix : 100 fr. et une médaille d'argent ; Quatrième prix : 100 francs et une médaille d'argent.

La commission se réserve de donner des récompenses supplémentaires aux 5e et 6e lauréats.

LA MI-CARÊME AU GRAND THÉATRE

Dimanche soir, 9 mars 1902, à l'occasion de la Mi-Carême, à dix heures et demie précises, **Grand Bal de Nuit**, paré, masqué, travesti.

Orchestre de 50 musiciens, sous l'habile direction de M. Castelain.

A onze heures et demie très précises, Princesse d'Auberge (troisième tableau), **Carnaval de Bruxelles**, grand duo chanté par M. **Mikaelly** (Merlyn) et Mme **Mikaelly** (Rita).

Mmes L. Théry, Rosay, Vincent, Messieurs et Dames des chœurs, masques, chœurs d'enfants. Grands chars.

Orchestre complet sous l'habile direction de M. Bromet, premier chef.

Concours de costumes en deux catégories : luxe et originalité.

A 4 heures de l'après-midi, représentation populaire, « moitié prix à toutes les places », **Le Tour du Monde d'un Gamin de Paris**, pièce en 5 actes et 12 tableaux, de M. Ernest Morel.

La location est ouverte dès à présent.

Les expulsés. — Deligne Jean, 53 ans, manœuvre, sans domicile fixe, a été arrêté au 5e arrondissement pour infraction à une mesure d'expulsion.

Pincé. — Hier matin, le service de la sûreté de Lille, a procédé à l'arrestation de Barbier Alfred, 51 ans, marchand de métaux, demeurant, 25, rue Malpart, en vertu d'un extrait de jugement correctionnel pour banqueroute.

Peu scrupuleux. — Dumont Auguste, 29 ans, journalier, demeurant, rue des Robleds, a enlevé à M. Beghem, coursier aux Halles, rue Gantois, 64, une somme de 10 francs.

Pour ces motifs, il a été arrêté et déféré au Parquet.

Conférence à l'« Union des Polyglottes ». — Aujourd'hui, 6 mars, à 9 h. du soir aura lieu une conférence en allemand par M. Engstfeld, professeur à l'école Berlitz. Sujet de la conférence : « Erinnerungen aus meiner soldatenzeit. »

On peut se procurer des cartes au siège de l'Union, rue Faidherbe, 34.

Association des Anciens élèves de l'école Rollin. — L'Association avait organisé, dimanche, à 6 heures, une conférence dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres.

M. Merchier, professeur au Lycée Faidherbe, avait choisi pour sujet : « La Lorraine ».

La conférence était agrémentée de projections, et pendant deux heures, M. Merchier a captivé son auditoire par le charme de sa parole autant que par la finesse, avec laquelle il a pu procurer à l'auditoire un charmant voyage, par illusions, dans le beau pays de Lorraine.

M. Wybaillie, président de l'Association a remercié chaleureusement le conférencier.

La Goutte de lait du Nord. — Assemblée générale, aujourd'hui jeudi, 6 mars, à 4 heures précises, à la Mairie de Lille, (s'adresser au concierge).

Vu l'importance de cette assemblée, tous les membres sont priés d'être présents.

CHRONIQUE THÉATRALE

« HAMLET »

La reprise de l'œuvre d'A. Thomas aura lieu, ce soir, avec le concours de M. Riddez, de l'Opéra. Notre jeune et talentueux compatriote interprètera le rôle d'Hamlet.

Les autres rôles principaux sont distribués ainsi qu'il suit :

Laërte, M. Mikaëlly ; — Ophélie, Mme Mikaëlly — Le roi, M. Ramieux ; — La reine, Mlle Marly ; L'ombre du feu roi, M. Berton.

C'est une très belle représentation en perspective.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Jeudi 6 mars. — Soirée de gala : HAMLET, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de MM. Barbier et Carré, musique de M. A. Thomas.

Avec le concours de M. Riddez, de l'Opéra.

Au 6e tableau, la FETE DU PRINTEMPS, grand ballet dansé par Mmes Piatti, Gioletti et les dames du corps du ballet.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 heures.

Places gratuites de 4,001 à 4,400.

Vendredi 7 mars. — Au bénéfice de M. Fertinel : LES 28 JOURS DE CLAIRETTE, LILLE QUAND IL PLEUT, UN THE CHEZ FERTINEL.

A LA MAISON DU PEUPLE

Dimanche 9 mars, à 7 heures du soir, 27 et 27 bis, rue Léon Gambetta, Lille, **Grand Bal de nuit,** paré et masqué, avec brillant orchestre.

Prix d'entrée : 50 centimes. — Consommations de premier choix. (Chope 0,10 c.).

Qu'on se le dise.

CHORALE LILLOISE. — Dimanche dernier, le concert des membres honoraires a eu plein succès et tous les artistes ont rivalisé de verve et d'entrain, aussi les applaudissements ne leur ont-ils pas été ménagés.

Les pièces *André le Pompier* et *les Anarchistes* ont été enlevées avec brio et habileté par les Enfants de l'Vaclette.

A l'Hippodrome lillois

LES SŒURS DOODICA ET RADICA

Après l'opération du docteur Doyen, un autre praticien d'un genre bien différent a divisé en deux parties « La Célèbre Troupe Américaine ». La meilleure partie s'installera dans l'immense salle de l'Hippodrome lillois, rue Nicolas-Lebianc, du 29 mars au 6 avril, sous l'habile direction de M. Opperman's. Cent attractions, les meilleures, les plus originales, intéressantes, comme jamais aucune troupe n'en a montré à Lille. Deux grandes matinées seront données les dimanche et lundi de Pâques, à trois heures. Un programme spécial à chaque représentation, renouvelé, inépuisable. Tout le monde voudra voir les périlleux exercices des gymnastes, les frénétisants tours des acrobates, les émotionnants dresseurs de bêtes féroces, se dilater la rate aux bouffonneries des nombreux comiques, sortir enchanté et revenir voir un nouveau programme. Le 29 mars, à huit heures et demie, brillante soirée d'ouverture.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

NECROLOGIE. — Nous annoncions il y a quelques jours que M. Rémant, bibliothécaire, avait envoyé sa démission à M. le maire d'Armentières.

Nous apprenons aujourd'hui sa mort. Le défunt était fixé dans notre ville depuis de longues années ; il était professeur honoraire au collège.

MARQUETTE

LIRE A LA TROISIEME PAGE : Le crime de Marquette.

LA BASSEE

LIRE A LA TROISIEME PAGE : L'infanticide de La Bassée ; ordonnance de non-lieu.

BAUVIN

BANQUET. — La société des «Pintes à mouche» organise un banquet pour le 8 mars prochain, à l'estaminet Boillez. Le président de la Société est le vénérable Morielecque François.

Voici le menu : Potage à la parisienne. — Tête de veau, sauce piquante. — Filet de bœuf, sauce madère. — Pommes de terre duchesse. — Lapin mariné, rôti à la broche. — Salades diverses, panachées. — Jambon. — Fromages. — Dessert varié. — Vins. — Café. — Liqueur bénédictine.

SI VOUS VOULEZ

Manger votre appétit.
Réconforter votre sang.
Combattre l'Anémie avec succès.
Boire une Consommation agréable.

prenez, avant chaque repas, un verre de l'excellent **Vin de BANYULS-TRILLES,** quinquina spécialement recommandé par MM. les **Médecins aux hommes, dames et enfants.**

Dans tous les Cafés et les bons Estaminets.

Exiger, plus que jamais, l'étiquette sur la bouteille à cause des nombreuses contrefa-

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

JOYEUX CONSCRITS. — Les opérations du Conseil de révision ont commencé hier, à l'Hôtel de Ville. MM. Letailleur, secrétaire général de la préfecture du Nord, y assistait avec M. Allard, sous-préfet.

Environ 220 jeunes gens du Canton Nord ont subi l'examen du Conseil. Toute la journée les rues ont été remplies de groupes de conscrits chamarrés d'ordres bizarres ou casqués de rubans tricolores, les uns chantant à tue-tête, les autres marchant en bon ordre derrière les musiciens de chez eux qui avaient tenu à leur faire l'honneur de cette conduite.

Les opérations du Conseil continueront aujourd'hui et demain pour les deux derniers cantons. On compte beaucoup sur la jeunesse d'Aniche pour égayer notre bonne ville.

ANICHE

UNE CHUTE MORTELLE. — Mme Marie Gerbert, âgée de 75 ans, belle-sœur de M. Bastin, ancien maire d'Aniche, montait à sa chambre, tenant entre ses mains une brique chaude et un bougeoir. Tout à coup, elle tomba à la renverse et vint s'abattre au pied de l'escalier. La pauvre femme fut tuée sur le coup. Elle avait la colonne vertébrale brisée. Ce n'est que quelque temps après que M. Bastin s'est aperçu de l'accident survenu à sa belle-sœur.

SIN-LE-NOBLE

LE TYPHUS. — Qu'on se rassure, il n'en est rien. Le bruit s'était répandu hier qu'une épidémie de typhus décimait la commune de Sin-le-Noble. Un journal de Douai enregistrait la nouvelle de nombreux décès et imputait la cause du fléau au déplorable entretien des rues et à la mauvaise qualité des eaux potables.

Fort heureusement si la cause existe, les effets ne se sont point fait sentir. Un enfant de six ans est mort mais on ne saurait affirmer que ce soit du typhus. C'est le seul décès qu'on ait eu à enregistrer. Encore une fois qu'on ne s'alarme pas. Il n'y a pas de quoi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

LE VOL DE 5.000 FRANCS

(Nouveaux détails)

Les polices et les gendarmeries de la région ont continué hier leurs investigations pour retrouver le « jeune homme-blond », Alfred Petit, mais sans résultat jusqu'ici.

D'ailleurs, si l'adroit filou n'a pas repassé la frontière, — ce qui est admissible, puisqu'il s'était créé en Belgique de nombreuses relations, — il est probable qu'il n'a pas eu la naïveté de rester dans la zone dangereuse où il avait commis son exploit.

D'ailleurs, il ne pourra guère profiter de son larcin. A part les 400 francs liquides qui formaient les ressources courantes de l'artiste l